



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 avril 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Seizième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme\*

### 16/117

### Le droit au développement

À sa 47<sup>e</sup> séance, le 25 mars 2011, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'adopter le texte ci-après:

*«Le Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la Charte des Nations Unies et les instruments de base relatifs aux droits de l'homme,

*Réaffirmant* sa résolution 15/25 du 1<sup>er</sup> octobre 2010, ainsi que toutes les résolutions de la Commission des droits de l'homme, de l'Assemblée générale et de lui-même se rapportant au droit au développement,

*Réaffirmant* aussi la Déclaration sur le droit au développement adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/128 en date du 4 décembre 1986, et rappelant que l'année 2011 marque le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration,

1. *Décide* de tenir à sa dix-huitième session une réunion-débat sur le thème "Avancer dans la réalisation du droit au développement: entre politiques et pratiques" avec la participation de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement;

2. *Décide également* de prier le Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'organiser la réunion-débat, dans la limite des ressources disponibles, et d'y inviter des représentants des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, des institutions spécialisées et des fonds et programmes des Nations Unies pertinents,

---

\* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa seizième session (A/HRC/16/2), chap. I.

ainsi que de la société civile et des institutions nationales de défense des droits de l'homme;

3. *Décide en outre* de prier le Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'établir un résumé de la réunion-débat, pour soumission au Groupe de travail sur le droit au développement à sa douzième session et au Conseil des droits de l'homme à sa dix-neuvième session.».

47<sup>e</sup> séance  
25 mars 2011

[Adoptée par 45 voix contre zéro, avec une abstention, à l'issue d'un vote enregistré. Les voix se sont réparties comme suit:

*Ont voté pour:*

Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Cuba, Djibouti, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Gabon, Ghana, Guatemala, Hongrie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Maurice, Mauritanie, Mexique, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pologne, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Zambie.

*Ont voté contre:*

Néant.

*Se sont abstenus:*

États-Unis d'Amérique.]

---